

*Initiatives ministérielles*

ministre. Les deux ne jouent pas dans une raison valable et acceptable pour tous les Canadiens. Parce qu'il s'agit ici de déterminer qui est au contrôle, qui est le *manager*, le directeur, si je l'exprime bien en français, de tous ces projets des ministères. Les fonctionnaires ou la ministre?

Dans une coupure de presse du 3 septembre 1989, nous voyons que le sous-ministre de l'Emploi, qui énonce la philosophie qui sert de base à ce projet de loi, dit, et je dois citer en anglais, n'ayant pas la traduction française:

[Traduction]

«Au sujet de ce projet de loi, on suppose fondamentalement que la modification du régime d'assurance-chômage ne changera en rien le comportement des gens. Nous croyons, au contraire, que si on oblige les gens à travailler 14 semaines au lieu de 12, ils feront un effort supplémentaire et travailleront deux semaines de plus s'ils le peuvent.»

Je me demande où ils trouveront les emplois nécessaires. Si le sous-ministre croit qu'il suffit d'obliger les gens à trouver un autre emploi pour qu'ils en trouvent un, nous ne pouvons que nous demander, de ce côté-ci de la Chambre: «Qui mène la barque?» Est-ce le ministère ou la ministre qui raisonne ainsi? La ministre est-elle d'accord? Je me demande comment elle pourrait l'être, parce que les statistiques du gouvernement nous montrent la durée moyenne du chômage. La durée moyenne du chômage, après six ans de croissance ininterrompue, et nous allons accepter la propagande du gouvernement à cet égard, est de 18,7 semaines à l'échelle nationale; avant cette période de croissance sans précédent et avant la récession, la période moyenne de chômage était de 17,2 semaines, c'est dire qu'on ne fait guère de progrès.

Le taux de croissance de l'emploi après six ans de croissance constante n'est que de 7,8 p. 100. Je dois dire aux députés que lorsque l'on mentionne ce chiffre, il faut se souvenir qu'il est très inférieur à ce qu'il était avant la récession. Au plus creux de cette période de récession, il était de 7,5 p. 100. Rien dans la stratégie du gouvernement n'indique que nous faisons des progrès.

Je dois me demander une fois de plus ce qui motive le ministère et la ministre? Si l'on veut avoir une nouvelle main-d'oeuvre pour une raison ou dans un but précis, comment procède-t-on? Est-ce qu'on décime la main-d'oeuvre de régions et de secteurs du pays, notamment les plus désavantagés, alors que nos programmes de formation sont bien inférieurs à ceux des autres pays de l'OCDE? En fait, en matière de promotion de l'emploi, s'il n'y avait pas des pays comme le Japon et les États-Unis, le Canada serait à la queue en ce qui concerne l'investissement pour la promotion de l'emploi. Nous

nous trouvons à peu près dans la moyenne en ce qui a trait au maintien du revenu, mais après l'adoption de ce projet de loi, nous allons reculer.

Ainsi, la croissance de la main-d'oeuvre entre 1977 et 1981 a toujours dépassé 2,9 p. 100. Au cours des quatre dernières années, après une croissance sans précédent, nous sommes un point de pourcentage au-dessous du chiffre que nous avions avant la récession.

Je ne sais pas si nous allons penser vraiment que, parce que nous allons mettre en application le projet de loi C-21, qui va ravager un système de maintien du revenu, nous allons répondre aux besoins du sous-ministre de ce ministère. Ce dernier déclare en effet, au nom de la ministre je suppose: «Si nous forçons les gens à chercher un emploi pour deux à six semaines de plus, ils vont le trouver parce qu'ils peuvent toujours déménager à Toronto.» Pensons à toutes ces entreprises qui affichent «On embauche», à moins de 5,50 \$ l'heure. «Qu'ils prennent ces emplois-là.» Après tout, le salaire minimum est supérieur au montant moyen qu'on touche en prestations d'assurance-chômage quand on y est admissible. Ils vont obtenir de l'aide pour déménager. Il existe un fonds de 15 millions de dollars. Tout le monde va déménager des Maritimes, du nord de l'Ontario, des Prairies, du nord de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest pour venir s'établir là où existent tous ces emplois, à Burlington et dans le sud de l'Ontario.

La croissance de l'emploi tout comme celle de la main-d'oeuvre sont encore bien inférieures aux taux enregistrés au Canada avant la récession. La performance du gouvernement actuel n'est pas si bonne que ça après six années de croissance sans précédent. Par exemple, la croissance de l'emploi entre 1984 et 1987 s'est établie en moyenne à 2,6 p. 100, alors que la moyenne pour la période de 1977 à 1981 dépassait 3,5 p. 100. Ces chiffres ne sont pas de moi. Ce sont des chiffres que le gouvernement accepte puisqu'ils viennent de Statistique Canada. Je les ai trouvés là même où le gouvernement obtient ses statistiques.

Quand nous examinons ce vers quoi nous nous dirigeons, nous ne pouvons plus penser en termes de succès assuré, comme le gouvernement décrit son programme, et penser que nous allons vraiment mettre les gens au travail, car nous n'avons pas été capables de le faire en nombre suffisant et avec une qualité suffisante. J'insiste sur le mot qualité, car si nous voulons améliorer la productivité et la croissance de notre pays, il nous faut mettre au point un programme qui permette aux gens de gagner davantage, de faire des progrès et de procurer des avantages à long terme à toute leur famille, qui leur permette de voir au-delà des besoins d'aujourd'hui et des